

**ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ORDRE DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC
BULLETIN DE PRÉSENTATION**

Présentation de candidature	
Attention : L'Ordre pourra rendre public, sur son site web notamment, les renseignements inscrits dans cette section.	
Prénom et nom	
Adresse du domicile professionnel	
Formation académique	
Année de la délivrance de votre permis d'exercice de l'optométrie	
Titres professionnels autres que celui d'optométriste (s'il y a lieu)	
Principales fonctions professionnelles, actuelles et antérieures	
Principales activités au sein de l'Ordre, actuelles et antérieures (s'il y a lieu)	
<p>Bref exposé des objectifs poursuivis par le dépôt de votre candidature à titre d'administrateur(trice) de l'Ordre.</p> <p>Attention : Suivant les limites posées par le <i>Code des professions</i>, les objectifs que vous identifiez ici seront les seuls qui pourront faire l'objet de vos messages électoraux. Aussi, dans la description de ces objectifs, vous devez respecter les règles de conduites applicables aux candidats ainsi que les principes applicables aux messages de communication électorale (voir ci-après).</p>	

<p>Communications avec les membres de l'Ordre et les autres candidats</p> <p>Attention : À titre de candidat(e), vous êtes invité(e) à utiliser principalement le groupe de discussion Facebook de l'Ordre aux fins de communiquer avec les membres et d'échanger avec les autres candidats. Sauf pour les coordonnées qui sont déjà accessibles dans le site web de l'Ordre (section « Trouver un optométriste »), l'Ordre ne pourra vous donner accès aux adresses courriel et autres coordonnées de ses membres, en raison des règles relatives à la protection des renseignements personnels.</p>	<p>Adresse courriel que les membres de l'Ordre pourraient utiliser pour vous joindre aux fins de l'élection:</p>
	<p>Autres moyens de communication que vous comptez utiliser aux fins de l'élection:</p>

Étant inscrit(e) au tableau de l'Ordre, avec un droit d'exercice qui n'a pas été limité ou suspendu, depuis au moins 45 jours avant le 1^{er} mai 2019, je désire poser ma candidature au poste d'administrateur(trice) au Conseil d'administration de l'Ordre des optométristes du Québec pour la région suivante (la région où vous posez votre candidature doit être celle de votre domicile professionnel) :

Veillez cocher la case qui correspond à la région de votre domicile professionnel	Régions électorales	Régions administratives	Nombre de postes à combler	Durée du mandat¹
<input type="checkbox"/>	01	Bas-Saint-Laurent Saguenay–Lac-Saint-Jean Abitibi-Témiscamingue Côte-Nord Nord-du-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	4 ans
<input type="checkbox"/>	02	Capitale Nationale Mauricie Outaouais Chaudière–Appalaches Centre du Québec	2	4 ans
<input type="checkbox"/>	03	Estrie Montérégie	2	4 ans
<input type="checkbox"/>	04	Montréal	2	2 ans
<input type="checkbox"/>	05	Laval Laurentides	2	2 ans

¹ De façon générale, la durée du mandat des administrateurs est de 4 ans. Toutefois, pour instaurer une alternance dans le renouvellement des mandats et conformément à ce que la loi prévoit, la durée des mandats est exceptionnellement réduite à 2 ans pour certaines régions, donc uniquement pour les mandats résultant de l'élection visée par le présent avis. Pour ces régions, les prochains mandats auront une durée de 4 ans.

Déclaration relative à certains critères d'éligibilité	
<p>Attention : Les réponses données dans le cadre de cette déclaration feront l'objet d'une vérification. Le fait d'être dans l'une des situations décrites entraîne généralement l'inéligibilité, en plus des autres situations prévues par les lois et règlements applicables.</p>	
1. Êtes-vous membre du conseil d'administration ou dirigeant d'une organisation ayant pour objet principal la promotion des droits ou la défense des intérêts des membres de l'Ordre ou d'autres professionnels (comme l'Association des optométristes du Québec ou l'Association canadienne des optométristes) ou l'avez-vous été depuis le 1 ^{er} mai 2018?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2. Êtes-vous membre du conseil d'administration ou dirigeant d'une entreprise qui réalise des activités commerciales connexes à l'exercice de l'optométrie, comme un fabricant ou un distributeur de produits optalmiques, un franchiseur, un regroupement d'achats, etc., ou l'avez-vous été depuis le 1 ^{er} mai 2018?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3. Avez-vous fait l'objet au cours des 5 années précédant le 1 ^{er} mai 2019 : <ul style="list-style-type: none"> • d'une décision disciplinaire vous imposant une radiation ou une limitation ou une suspension de votre droit d'exercer des activités professionnelles, rendue au Québec par le conseil de discipline d'un ordre professionnel ou par le Tribunal des professions en appel d'une décision d'un tel conseil? • d'une décision vous déclarant coupable d'une infraction liée à l'exercice illégal d'une profession ou l'usurpation d'un titre professionnel, au Québec? • d'une décision d'un tribunal canadien vous déclarant coupable d'une infraction criminelle impliquant un acte de collusion, de corruption, de malversation, d'abus de confiance, de fraude, de trafic d'influence ou des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel? 	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>Si vous avez répondu « oui » à l'une des questions, veuillez fournir des précisions (vous pouvez aussi ajouter toute autre précision liée à une réponse négative).</p>	

Déclaration du candidat
<p>En apposant ma signature ci-après, je :</p> <ul style="list-style-type: none"> • déclare que tous les renseignements inscrits dans ce bulletin de présentation sont exacts; • m'engage à m'acquitter des devoirs et obligations qui découlent du Code des professions et du Règlement sur les élections au Conseil d'administration et l'organisation de l'Ordre des optométristes du Québec en tenant compte des autres indications qui sont données dans le Guide relatif aux élections du président, des administrateurs et des autres titulaires de fonctions de l'Ordre des optométristes du Québec, notamment en ce qui concerne les règles et principes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Règles de conduite – Un candidat doit : <ul style="list-style-type: none"> ○ s'abstenir de recevoir ou de donner un cadeau, une ristourne, une faveur ou quelque avantage que ce soit pour favoriser sa candidature; ○ assumer entièrement ses dépenses électorales; ○ s'abstenir de participer à une démarche menée par un tiers, autre qu'un membre de l'Ordre, ayant pour objet de favoriser sa propre candidature;

<ul style="list-style-type: none"> ○ s'assurer de l'exactitude des renseignements qu'il fournit au secrétaire; ○ donner suite à toute demande du secrétaire ou des personnes exerçant des fonctions liées aux élections et prévues au présent règlement dans les meilleurs délais. ▪ Principes applicables aux messages de communication électorale – Un candidat doit : <ul style="list-style-type: none"> ○ faire preuve de courtoisie et de modération dans les propos qu'il tient à l'égard d'autrui, en évitant notamment de dénigrer, d'abaisser, de ridiculiser ou de mépriser un autre candidat, un administrateur ou un membre de l'Ordre ainsi que d'autres intervenants du système professionnel; ○ ne pas faire circuler des renseignements faux ou inexacts, ni susceptibles d'induire en erreur; ○ soutenir la mission de protection du public de l'Ordre et éviter tout propos qui pourrait avoir pour résultat de compromettre ou de déconsidérer les moyens par lesquelles cette mission est réalisée; ○ éviter de donner l'impression qu'il s'exprime au nom de l'Ordre, en utilisant son logo ou autrement; ○ ne pas révéler des renseignements privilégiés ou confidentiels qu'il a obtenus dans le cadre de l'exercice de ses fonctions à l'Ordre; ○ éviter de transmettre de façon intempestive ou abusive des messages électroniques aux membres ou à d'autres personnes, de telle sorte que ces messages pourraient être assimilés à du pourriel (« spam »). • déclare avoir pris connaissance des normes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs de l'Ordre et m'engage à les respecter. 	
Voir note page 5 concernant la signature, sur support papier ou électronique.	<hr/> Signature du candidat

Identification et signature de cinq optométristes		
Voir note page 5 concernant la signature, sur support papier ou électronique.		
Le bulletin de présentation doit être signé par cinq (5) membres de l'Ordre qui ont leur domicile professionnel dans la région où se présente le candidat. Un membre ne peut signer plus de bulletins de présentation qu'il n'y a de postes d'administrateurs à pourvoir pour sa région. Un membre hors Québec ne peut appuyer un candidat en signant un bulletin de présentation.		
Nom de l'optométriste	No de membre	Signature
Nom de l'optométriste	No de membre	Signature
Nom de l'optométriste	No de membre	Signature
Nom de l'optométriste	No de membre	Signature
Nom de l'optométriste	No de membre	Signature

Note concernant la signature

La signature peut être apposée de façon manuscrite, sur support papier suite à l'impression du présent bulletin de présentation. Une signature électronique, dans le document en format PDF, est aussi acceptée. L'optométriste signataire peut ainsi appliquer une marque personnelle, comme une signature numérisée, pour indiquer son consentement ([voir notamment ces instructions pour une signature d'un document PDF](#)). À noter que le secrétaire pourra, pour fins de vérification, contacter les optométristes dont la signature et le numéro de membre apparaissent sur tout bulletin de présentation transmis à l'Ordre.

Date limite: 20 mars 2019, à 16h00

Ce bulletin de présentation doit être retourné **au plus tard le 20 mars 2019, à 16h00**, par courriel, avec en pièce jointe (fichier attaché) la photo exigée et le bulletin de présentation comportant les signatures requises (format PDF de préférence), aux deux adresses suivantes: **secretaire@ooq.org** et **c.daffe@ooq.org**.